

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11934**

### Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Étude et réalisation d'agencement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n°10	Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

234 Travail du bois et de l'ameublement

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du baccalauréat professionnel Agencement de l'espace architectural est un technicien de l'agencement. Il intervient en bureau d'étude pour participer à la conception technique du projet. Sur chantier, il organise la mise en œuvre d'ouvrages d'agencement extérieurs et intérieurs dans le respect du parti architectural et décoratif du projet.

Au sein de l'entreprise, en atelier et sur site, son activité consiste à :

- participer à la finalisation de l'étude esthétique du projet ;
- préparer l'ensemble des dossiers techniques et administratifs relatifs au projet mettant en œuvre différents matériaux (bois, dérivés du bois, métaux, verre, minéraux, tissus...) à partir des concepts et normes de l'agencement et du cahier des charges architectural ;
- réaliser les plans des ouvrages d'agencement et des lots sous-traités ;
- participer à l'élaboration du planning de réalisation des ouvrages et d'intervention des entreprises ;
- conduire l'installation complète d'un agencement ;
- coordonner le travail d'une équipe et des différents intervenants (intervention de plusieurs corps d'états).

Il est capable de s'intégrer rapidement dans une équipe de travail et, après quelques mois passés dans l'entreprise, d'affirmer son autonomie et montrer sa capacité à prendre en charge la conduite d'un projet jusqu'à son aboutissement.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises d'agencement et/ou de menuiserie.

Technicien professionnel en agencement, technicien d'études en agencement, technicien de chantier en agencement

### Codes des fiches ROME les plus proches :

H2206 : Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie

H2209 : Intervention technique en ameublement et bois

F1604 : Montage d'agencements

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Arts et techniques : histoire de l'art, des styles et des tendances dans le domaine de l'agencement
- Analyse d'un projet d'agencement
- Préparation de chantier
- Réalisation et suivi d'ouvrages en entreprise
- Étude et présentation d'un projet
- Réalisation de maquettes et prototypes
- Économie-gestion
- Prévention-santé-environnement
- Langue vivante
- Français
- Histoire-géographie-enseignement moral et civique
- Mathématiques
- Sciences physiques et chimiques
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Éducation physique et sportive

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 11934 - UNITÉ U21 Arts et techniques : histoire de l'art, des styles et des tendances dans le domaine de l'agencement	- Repérer et Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un agencement existant ou en projet
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 11934 - UNITÉ U22 Analyse d'un projet d'agencement	- Collecter classer et hiérarchiser les, informations - Analyser les contraintes techniques, réglementaires, esthétiques et budgétaires du projet architectural - Proposer, optimiser et justifier les solutions techniques de réalisation
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 11934 - UNITÉ U23 Préparation de chantier	- Planifier les phases du projet et les interventions
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 11934 - UNITÉ U31 Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise	- Effectuer un relevé d'état des lieux - Gérer les délais - Contrôler la conformité - Gérer la sécurité et l'environnement du chantier - Assurer les relations avec les différents acteurs du projet - Animer une équipe
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 11934 - UNITÉ U32 Étude et présentation d'un projet	- Traduire graphiquement des solutions techniques et esthétiques - Établir des quantitatifs et rédiger les bons de commande - Rédiger une notice descriptive - Présenter un projet
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 11934 - UNITÉ U33 Réalisation de maquettes et prototypes	- Fabriquer des maquettes, prototypes et échantillons - Installer des éléments d'agencement.
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 11934 - UNITÉ U34 Économie gestion	- Identifier les caractéristiques de l'environnement et du secteur de son activité professionnelle - Découvrir et maîtriser les bases de la gestion et de la communication professionnelle
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 11934 - UNITÉ U35 Prévention, santé, environnement	- Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème - Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident - Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques - Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées - Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 11934 - UNITÉ U 11 Mathématiques	- Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution - Expérimenter, simuler - Critiquer un résultat, argumenter - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 11934 - UNITÉ U12 Sciences physiques et chimiques	- Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter, simuler - Critiquer un résultat, argumenter - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 11934 - UNITÉ U4 Langue vivante	Compétences de niveau B1+ du CECRL - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère
Bloc de compétence n°12 de la fiche n° 11934 - UNITÉ U51 Français	- Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle
Bloc de compétence n°13 de la fiche n° 11934 - UNITÉ U52 Histoire, géographie et enseignement moral et civique	- Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Comprendre les enjeux liés au développement durable - Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation - Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux
Bloc de compétence n°14 de la fiche n° 11934 - UNITÉ U6 Arts appliqués et cultures artistiques	- Identifier les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels - Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création - Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques
Bloc de compétence n°15 de la fiche n° 11934 - UNITÉ U7 Éducation physique et sportive	Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi
Bloc de compétence n°16 de la fiche n° 11934 - LV Facultative	Compétences de niveau B1+ du CECRL - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère
Bloc de compétence n°17 de la fiche n° 11934 - EPS facultative	Compétences de niveau 5 du référentiel de compétences attendues - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité
Bloc de compétence n°18 de la fiche n° 11934 - Mobilité (facultative)	- Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger - Caractériser le contexte professionnel étranger - Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger - Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	Idem.
Après un parcours de formation continue	X	Idem.
En contrat de professionnalisation	X	Idem.
Par candidature individuelle	X	Idem.
Par expérience dispositif VAE	X	Idem.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Articles D.337-51 à D.337-94 du Code de l'Éducation

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté ministériel du 7 avril 2011, portant création du baccalauréat professionnel Agencement de l'espace architectural.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Reffet du Cereq

<http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.cndp.fr>

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :

**Certification précédente :** Agencement de l'espace architectural